



## Décisions du 10<sup>ème</sup> Congrès Fédéral

### En avant les collectifs !

La Commission Exécutive Fédérale du 20 octobre a décidé du plan de mise en œuvre des décisions votées au 10<sup>ème</sup> Congrès de notre Fédération.

Les débats du CNF d'octobre ont mis en évidence la nécessité de travailler en priorité sur les décisions 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15.

Les collectifs outils de la Fédération sont chargés de mettre en œuvre les décisions du 10<sup>ème</sup> Congrès Fédéral.

C'est à travers leur feuille de route validée par la CEF que les collectifs travaillent pour répondre aux objectifs fixés par la CEF.

# Feuille de route 2012 du collectif Culturel

## Stop à la Précarité !

### Mise en œuvre de la Décision n°7

Le 10<sup>ème</sup> congrès décide de faire de la lutte contre la précarité un axe majeur d'activité revendicative durant le mandat, par un approfondissement au niveau national et local du travail inter Fonction Publique sur cette question, et dans ce cadre, l'organisation d'une grande campagne revendicative visant à une titularisation massive sur emplois à temps complet. C'est aussi en faisant vivre et aboutir la revendication d'un statut unifié de la Fonction Publique, comme étape dans la construction du Nouveau statut du Travailleur Salarié, que nous répondrons à l'injustice faite aux personnels précaires. Le congrès réaffirme que le concours doit être la base du recrutement dans la Fonction publique.

**Actions :** Campagne à partir de la loi relatif « à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique » avec un bilan national des titularisations obtenues dans ce cadre.

\*\*\*\*\*

La filière culturelle est une des filières où il y a un nombre important d'agent non titulaire dans la FPT, plus de 26 % des emplois permanents de cette filière sont occupés par des agents non titulaires. Parmi les métiers les plus concernés par l'emploi de non titulaire au sein de cette filière, figurent les cadres d'emplois de l'enseignement.

Si certaines disciplines musicales correspondent assez facilement à une demande permettant de constituer un emploi à plein temps dans une école de musique (le piano par exemple), d'autres sur des instruments plus rares obligent à la création d'emplois sur des employeurs multiples avec des déplacements parfois longs à l'intérieur d'un département, voir à l'extérieur de celui-ci.

La durée du contrat est diverses d'une école à une autre. Il est peut être conclu par année entière (1<sup>er</sup> septembre au 31 août par exemple, avec ou sans annualisation) ou du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin en renvoyant les professeurs vers le chômage pour les mois de juillet et août et en les réembauchant en septembre.

Le collectif doit jouer tout son rôle à travers la mise en place de la future loi des Agents Non-Titulaire et la lutte contre la précarité dans la Fonction Publique Territoriale. Pour cela le collectif a défini des objectifs et des axes de travail.

### **Objectifs du collectif :**

- Mener un travail de réflexion, d'analyse (production de notes, argumentaires, tracts, alimentation du site fédéral),
- Faire vivre et enrichir le mémorandum revendicatif,
- Rédiger un état des lieux de la filière culturelle dans toute sa diversité,
- Aider le travail de la Commission Exécutive Fédérale et de la CE de l'UFICT pour un éclairage et leur soumettre des propositions revendicatives,
- Mettre ces propositions une fois adoptées à la disposition des syndicats,

- Contribuer au développement de l'activité syndicale et à la syndicalisation des salariés du secteur culturel.

## **Actions et perspectives :**

- Rédiger un « état des lieux » de la filière culturelle et de ses sous filières : points forts, points faibles, blocages (Cf. rapport du CSFPT et observatoire des politiques publiques).
- Travailler en lien avec les élus et mandatés CGT (CSFPT, CNFPT, élus CAP et CTP des centres de gestion, conseils généraux et régionaux, grosses collectivités).
- Travailler avec nos camarades CGT des différents collectifs, fédérations, des autres versants de la fonction publique ainsi qu'avec la confédération culture sur le thème : « travail, culture et syndicalisme ».
- Entretenir une veille documentaire juridiques et statutaires (sources : CNFPT, INSEE, CSFPT)

Le collectif propose de développer deux axes de travail : enjeux statutaires et politiques publiques culturelles.

## **Enjeux statutaires :**

- Rémunération, grille, qualification,
- Emploi, précarité, statut, temps de travail (annualisation, amplitude horaire, récupération, congés),
- Formation, diplôme, concours, intégration, évaluation,
- Explication revendicative de la réforme de la catégorie B, anticipation de la réforme de la catégorie A,
- Développement et organisation des services culturels et des services des archives,
- Transformation des écoles d'enseignement ou établissements municipaux (arts plastiques et spectacle vivant, musique ?) en établissements publics de coopération culturelle (EPCC, choix d'un EPA ou EPIC),
- Travail du dimanche (bibliothèques, musée, établissement public culturel...).

## **Politiques publiques culturelles :**

- Relations Etat - collectivités territoriales,
- Suppression, réorganisation des Institutions nationales (ex : devenir de la Direction du livre et de la lecture, Archives de France ?),
- Apparition du concept d' « économie culturelle », « d'industrie culturelle », logique de marchandisation de la culture et de mainmise du pouvoir sur la culture, « notion d'art officiel »,
- Réorganisations, réformes territoriales (rapport Balladur) et conséquence sur la culture et sur les budgets.